CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Arts du bois Option marqueteur

Le marqueteur est le plus souvent un ébéniste spécialisé dans la marqueterie.
Le marqueteur prépare et applique sur des panneaux de bois les motifs ornementaux découpés dans différents matériaux : bois précieux, écaille, corne, nacre... La marqueterie s'applique au mobilier mais aussi aux instruments de musique, tableaux, panneaux décoratifs.
Le travail commence par la réalisation de dessin des motifs décoratifs. Ensuite, le marqueteur découpe toutes les pièces à l'aide de scies très fines. Il utilise un grand nombre d'outils spécialisés que chacun adapte à ses activités : scies à pédales ou à moteur, scies pour des découpes horizontales ou verticales, scies à placages, rabots, racloirs, ponceuses...
Une fois tous les éléments découpés, il les assemble à l'envers sur du papier suivant le dessin du modèle pour enfin les coller sur le support : le cadre d'un tableau, un meuble... La colle séchée, il retire le papier et ponce la pièce pour éliminer toutes les imperfections de surface avant le vernissage.
Artiste, certes, mais aussi commerçant. L'aptitude commerciale est importante et en particulier pour les artisans. Ils doivent être capables de dialoguer avec les clients, de valoriser leur savoir-faire et de présenter des propositions commerciales.
En tant qu'artisan il peut aussi réaliser des œuvres d'art : tableaux, jeux d'échec, armoiries.

Débouchés

Le marqueteur travaille dans des entreprises artisanales ou bien comme artisan. Son activité est souvent associée à celle de l'ébéniste.

Les emplois ne sont pas nombreux et il faut envisager une certaine mobilité.

Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

Grille horaire (a)	1ère année	2ème année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

La formation est à la fois technique et artistique.
L'enseignement technologique et professionnel comporte une partie générale commune et une partie spécifique à chaque option du CAP arts du bois :

- les cours d'arts appliqués et de culture artistique apportent aux élèves des repères dans le monde des arts et une culture générale.
- Comprendre et utiliser les documents sont à la base de la formation. Des cours d'histoire des styles des arts du bois permettent aux élèves d'acquérir les connaissances nécessaires pour reconnaître les différents styles lors de travaux de restauration ou de création ;
- le dessin technique et le dessin d'art apportent les techniques de préparation d'un ouvrage ;
- l'étude préparatoire d'une réalisation implique à la fois du dessin et du modelage afin de pouvoir présenter un projet à un client ;
- la connaissance du bois et des différentes techniques de préparation ;
- le choix et la préparation des outils à mains et des machines ;
- la sécurité.

La technologie de spécialité du marqueteur porte plus spécifiquement sur :

- le report du dessin original ;
- la réalisation des fonds ;
- la découpe et l'entaille des éléments ;

- les techniques de placage et de collage de la marqueterie sur le support ;
- l'incrustation sur papier encollé.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.
La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Unités professionnelles :

- Exécution d'un ouvrage de marqueterie, coeff. 11 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)
- Dessin, coeff. 3
- Technologie et prévention des accidents, coeff. 2
- Histoire des styles des arts du bois, coeff. 1

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire–géographie – éducation civique coeff. 3
- Mathématiques– Sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- CAP Arts du bois option sculpteur ornemaniste (en 1 an)
- CAP Ebéniste
- Bac pro Artisanat et métiers d'art option ébéniste
- Bac pro Technicien constructeur bois
- Bac pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- Bac pro Technicien menuisier-agenceur
- Brevet des métiers d'art (BMA) Ebéniste
- Diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art (DFESMA)

Pour connaitre les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Gard (30)
Uzès - Lycée des métiers d'art Charles Gide (Public) ***I***
Haute-Garonne (31)
Revel - Lycée professionnel des métiers de l'ameublement (Public) ***I***

I *formation initiale*
A *formation en apprentissage*

En savoir plus

Retrouvez sur https://documentation.onisep.fr/

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).
N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse